

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DU CODEX

HISTORIQUE

1. Depuis 2006, le Secrétariat du Codex a réduit la distribution de documents imprimés au minimum nécessaire et a eu de plus en plus recours à des moyens de communication plus économiques (listes de distribution électronique, site Web, CD-ROM) pour compenser la hausse des coûts et la baisse de pouvoir d'achat du budget du Codex.
2. La réduction de la distribution de la documentation imprimée s'est révélée une expérience en général positive. En particulier, la distribution électronique permet aux destinataires de recevoir rapidement les documents et de disposer ainsi de plus de temps pour les étudier et formuler leurs observations. Cette approche, qui va dans le sens de la politique adoptée par la FAO encourageant l'emploi de modes de communication modernes, présente également l'avantage de faciliter le partage des documents avec des tiers et la gestion des documents archivés.
3. Le présent document fait la synthèse de la situation actuelle et résume les mesures à prendre.

SITUATION ACTUELLE

4. La distribution des documents imprimés est maintenue pour:
 - les publications spéciales, les Rapports de la Commission et le Manuel de procédure (Services centraux de liaison avec le Codex)
 - les invitations officielles (missions, ministères, Services centraux de liaison avec le Codex et observateurs)

PUBLICATIONS SPÉCIALES 2008

5. Jusqu'en 2001, le Codex Alimentarius a été régulièrement publié en volumes au format A4. À la suite de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius de 2002, et compte tenu de la rapidité croissante avec laquelle la Commission adopte ou révisé les textes du Codex, la plupart des textes du Codex ont été publiés uniquement sur le site Web du Codex pour éviter que les volumes deviennent rapidement obsolètes. Afin de répondre aux exigences des utilisateurs, les cinq recueils de textes fondamentaux du Codex (par exemple, l'hygiène alimentaire, l'étiquetage des denrées alimentaires) ont été diffusés dans des publications spéciales en format A5 et réédités plusieurs fois.

6. Grâce aux économies réalisées avec la distribution des documents et en vue de mieux répondre aux besoins des gouvernements des États membres, dès janvier 2008, le Secrétariat du Codex a commencé à publier une nouvelle édition complète du Codex Alimentarius dans des publications spéciales rassemblant des textes par thème, dans un nouveau format B5 et à l'aide de méthodes de publication modernes pour faciliter la consultation des textes. Un certain nombre de ces publications peuvent être consultées au bureau des documents durant la session de la Commission.

7. En raison des contraintes budgétaires, ces ouvrages ne pourront être réédités régulièrement, ni n'engloberont tous les textes du Codex Alimentarius.

MESURES À PRENDRE ET PROJETS FUTURS

8. Dans l'attente de nouvelles consultations au sein de la FAO, l'envoi d'invitations officielles imprimées pourrait être remplacé par l'envoi d'invitations numérisées par courrier électronique uniquement.

9. La couverture des enregistrements audio pourrait être étendue à titre expérimental au-delà de la Commission et du Comité exécutif, ce qui permettrait de rédiger des rapports plus brefs tout en maintenant une entière transparence.

10. Le Secrétariat du Codex s'efforcera d'améliorer les services offerts par le site Web du Codex et par le biais des listes de distribution électronique et du serveur ftp. Le site Web du Codex est en train de subir un large remaniement avec l'incorporation d'éléments disponibles jusqu'ici uniquement sur le CD-ROM, par exemple la présentation d'informations par comité et d'éléments interactifs comme la possibilité pour les Services centraux de liaison avec le Codex et les observateurs d'éditer leurs coordonnées en ligne et indiquer leurs préférences pour la distribution des documents.

11. Les textes, les publications et les bases de données (par exemple, NGAA) du Codex continueront à être publiés régulièrement sur CD-ROM. Les bases de données sur les résidus de pesticides et les médicaments vétérinaires pourraient être incluses par la suite dans ce CD-ROM. Le matériel d'information du Codex (vidéos, présentations) sera publié ponctuellement.

12. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à soumettre toutes suggestions et propositions susceptibles d'améliorer la distribution des documents et les publications du Codex.

APPENDICE: ACCÈS À LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE DU CODEX

A. LISTES DE DISTRIBUTION ÉLECTRONIQUE DU CODEX

Il y a actuellement deux listes de distribution électronique du Codex: Codex-L et Codex-direct-L:

Codex-L	Des liens avec les documents affichés sur le serveur ftp accessible par Internet sont distribués par le biais de cette liste. La liste Codex-L présente l'avantage que les messages envoyés sont de petite dimension et que les problèmes de capacité des boîtes aux lettres ou de boîtes pleines sont évités. L'abonné devra ensuite transférer (télécharger) le fichier.
Codex-direct-L	Les messages ont les mêmes contenus que ceux distribués par Codex-L mais en plus les documents sont envoyés en tant que fichier lié (en format pdf).

Les deux listes distribuent les lettres circulaires du Codex, les invitations, les ordres du jour des réunions du Codex, et d'autres documents de travail et ceux relatifs aux réunions du Codex ainsi que d'autres documents et/ou communications concernant les travaux liés au Codex (JMPR¹, JECFA², JEMRA³, Consultations d'experts, etc.). Les documents de séance informels sont aussi distribués par le biais des listes de distribution électronique dans un fichier comprimé après la session.

Les listes de distribution sont ouvertes aux membres du Codex par l'intermédiaire de leurs Services centraux de liaison avec le Codex et aux organisations internationales ayant statut d'observateur auprès du Codex, aux présidents des comités et des groupes spéciaux du Codex. La majorité des documents du Codex qui sont distribués par le biais des listes de distribution électronique sont aussi affichés sur le site web du Codex pour téléchargement.

Pour tous les membres et observateurs du Codex, l'abonnement à l'une des deux listes de distribution électronique est obligatoire.

S'abonner/Annuler l'abonnement aux listes de distribution électronique du Codex ou changement d'adresse électronique

1	Envoyer un courriel à codex@fao.org
2	Indiquer sur la ligne Objet: " Distribution électronique du Codex ".
3	Indiquer dans le texte du message:
	<p>Pour s'abonner:</p> <p>"subscribe Codex-L" ou "subscribe Codex-direct-L"</p> <p>adresse électronique: [...] (adresse à laquelle les messages doivent arriver)</p> <p>Nom et adresse complète, y compris adresse(s) électronique(s) du Service central de liaison avec le Codex ou de l'observateur</p>

¹ Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides

² Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

³ Réunions conjointes FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques.

	<p>Pour changer l'adresse électronique: “unsubscribe Codex-L” ou “unsubscribe Codex-direct-L” Ancienne adresse électronique: [...]. Nouvelle adresse électronique: [...] Nom et adresse complète, y compris adresse(s) électronique(s) du Service central de liaison avec le Codex ou de l'observateur</p>
	<p>Pour annuler complètement l'abonnement: “unsubscribe Codex-L” ou “unsubscribe Codex-direct-L” adresse électronique: [...] Nom et adresse complète, y compris adresse(s) électronique(s) du Service central de liaison avec le Codex ou de l'observateur</p>

NOTES:

- Chaque membre ou chaque observateur ne doit s'abonner qu'à une **seule liste** (soit Codex-L, soit Codex-direct-L). Toutefois, chaque membre ou chaque observateur peut s'enregistrer sous deux adresses électroniques si besoin est.
- L'abonnement aux listes est gratuit.
- Autant que possible, l'adresse électronique de l'abonné doit être l'adresse officielle qu'il utilise normalement afin d'éviter toute difficulté dans le cas d'un transfert du fonctionnaire responsable. Il est **fortement** recommandé de ne pas utiliser d'adresses personnelles.

B. SITE WEB DU CODEX (www.codexalimentarius.net)

L'information actuellement disponible sur le site Web comprend:

- le calendrier des prochaines réunions des comités du Codex qui, à son tour, indique des liens avec les ordres du jour et les documents de travail correspondants;
- les rapports de la Commission (depuis 1963) et de ses organes subsidiaires (nouveaux – depuis 1963⁴);
- les enregistrements audio des dernières réunions de la Commission et du Comité exécutif;
- les lettres circulaires;
- les normes et textes apparentés du Codex;
- les publications spéciales du Codex (par exemple, des textes touchant à la fois à l'hygiène alimentaire, à l'étiquetage des denrées alimentaires, aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires);
- le Manuel de procédure;
- d'autres publications pertinentes du Codex (par exemple « Comprendre le Codex Alimentarius »);
- des données permettant de contacter les membres du Codex (Services centraux de liaison avec le Codex) et les observateurs.

L'accès au site Web du Codex ne nécessite ni enregistrement spécial, ni mot de passe.

⁴ Les rapports des organes subsidiaires provenant d'archives remontant à 1963 ont été soumis à balayage ROC et postés sur le site Web du Codex après un contrôle de qualité approfondi de la version originale anglaise. Les versions dans les autres langues seront soumises à balayage ROC et postées sur le site Web avec une note précisant que les balayages n'ont pas été soumis à un contrôle de qualité faute de fonds et qu'ils pourraient contenir des erreurs de balayage.